

NOUVEAU SERVICE GRATUIT - MÉDIATION CITOYENNE



Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN) est un organisme communautaire autonome, qui offre une alternative aux situations indésirables de nature conflictuelles ou préjudiciables, qui surviennent dans une communauté.

Une situation vous importune ? Un conflit avec un voisin perturbe votre qualité de vie ? Si tel est le cas, ce service **GRATUIT** pourrait vous être utile. Nous vous invitons à contacter l'organisme communautaire autonome par téléphone au 450 436-6749, poste 104 ou sans frais au 1 800 265-6749. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à info@mavn.ca ou de consulter leur site Internet mavn.ca.

Voici des exemples de situations irritantes qui peuvent être à l'origine d'un conflit entre voisins :

- Conflit interpersonnel ;
- Bruit ;
- Situation dérangeante ;
- Animal dérangeant ;
- Vol ;
- Vandalisme ;
- Intimidation.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT - PROGRAMME PAIR

Le programme **PAIR** est un service quotidien d'appels automatisés **GRATUIT** qui joint les aînés pour s'assurer de leur sécurité et de leur bon état de santé. Les personnes inscrites reçoivent leur appel à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour, selon leur demande. L'inscription se fait sur une base volontaire.



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

Qui peut bénéficier du programme PAIR ? Toute personne vieillissante ou en perte d'autonomie qui réside dans l'une des municipalités locales de la MRC d'Argenteuil.

Pour information ou inscription, communiquez avec Darina Bélanger au 450 438-2958, poste 2610.

DEMANDE DE GESTION DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Un des enjeux de la Municipalité de Mille-Isles est, sans contredit, les préoccupations qu'ont les citoyens face à la sécurité lors des déplacements routiers. Afin de répondre aux inquiétudes citoyennes, la Municipalité met à la disposition un formulaire de demande de gestion de la circulation routière.

Ce formulaire permet aux citoyens d'identifier une problématique en ce qui a trait à la gestion de la circulation routière et de demander la mise en place de mesures de modération pour la sécurité des usagers de la route.

La démarche en quatre étapes :

1. La requête doit être déposée par un citoyen résidant à Mille-Isles ;
2. Le demandeur doit compléter et signer le [formulaire de demande de gestion de la circulation routière](#) disponible sur le site Internet de la Municipalité ou à la réception de l'hôtel de ville ;
3. Le formulaire doit être transmis au Service des travaux publics au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (Québec) J0R 1A0 ou par courriel à info@mille-isles.ca ;
4. La requête sera analysée par le Service des travaux publics afin d'évaluer la zone problématique et de vérifier la nécessité d'une intervention.

Processus de traitement s'il y a une nécessité d'intervention :

1. Le Service des travaux publics préparera une étude de justification et de faisabilité qui sera soumise à la direction générale pour analyse ;
2. Suite à l'analyse, la direction générale soumettra une recommandation au conseil municipal ;
3. Si le conseil municipal approuve la recommandation du projet d'étude, la Municipalité prendra en charge la promotion et l'implantation des mesures de modération de la circulation retenues.

Bonjour à tous,

J'aimerais vous mettre à jour dans le dossier de la **tour de télécommunication Bell** prévue au lac Paul. Comme mentionné le mois dernier, la Municipalité a déposé un mémoire sur ses préoccupations raisonnables et pertinentes relativement à l'ajout proposé de la tour Bell, y compris des propositions d'emplacements alternatifs.

Sachez que dans ce mémoire, la Municipalité affirme son statut de partie autorisée au dossier et mentionne les 149 lettres signées par les citoyens du lac Paul et remises à Bell à titre d'appui au litige. De plus, la Municipalité propose des sites alternatifs à considérer selon des critères susceptibles d'être entendus et retenus par Industrie Canada et qui permettraient d'espérer des modifications importantes par Industrie Canada qui satisferont tous les parties. Le mémoire de la Municipalité doit faire partie de la documentation soumise à Industrie Canada par Bell pour la licence fédérale requise. Les détails du mémoire demeurent confidentiels jusqu'à ce qu'Industrie Canada rende sa décision.

L'autre dossier épineux que nous adressons à nouveau au ministère des Transports du Québec (MTQ) est celui de la **demande de réduction de la limite de vitesse dans le hameau villageois**. Lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2021, nous avons voté pour une nouvelle résolution plus détaillée, tout en demandant les mêmes choses qu'en juin 2020. Nous espérons que les changements structurels au MTQ et l'appui de nos partenaires feront en sorte que le MTQ approuve nos demandes.

Enfin, je souhaite attirer l'attention de tous sur le fait que les **élections municipales** se tiendront le dimanche 7 novembre et que les candidatures pourront être déposées au bureau municipal du 17 septembre au 1^{er} octobre inclusivement. Veuillez visiter notre site Internet pour plus d'informations concernant les prochaines élections et notez qu'un avis public a été émis par le président d'élection à ce sujet.

Merci.

Howard Sauvé
Maire

ÉLECTION MUNICIPALE 2021

Dans l'avis public d'élection donné à Mille-Isles le 15 septembre 2021, le président d'élection, monsieur Pierre-Luc Nadeau, a annoncé les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité de Mille-Isles :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire ;
 - Postes de conseillère ou conseiller – Siège 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature) aux jours et aux heures suivants pendant la période du **17 septembre au 1^{er} octobre 2021** :
 - Lundi au jeudi de 9 h 00 à 16 h 00 ;
 - Vendredi de 9 h 00 à 14 h 00.*

***Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h 00**, aux dates suivantes :
- Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
 - Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**
4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible ;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Votre demande doit comprendre les informations suivantes : votre prénom et nom, votre date de naissance, votre adresse de domicile dans la municipalité et la situation qui vous permet de voter par correspondance.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 20 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Chrystine Slight

6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Carole Lessard

7. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection : Pierre-Luc Nadeau

Adresse : 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

Téléphone : 450 438-2958 | poste 2620

Adjointe : Carole Lessard

Adresse : 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

Téléphone : 450 438-2958 | poste 2619

LES MAISONS DE LA FAMILLE STRONG

À une époque pas si lointaine, plus de 80 magnifiques bâtiments ancestraux occupaient notre territoire. Malheureusement, ces maisons n'ont pas survécu au temps en raison d'un incendie ou parce qu'elles ont été tout simplement laissées à l'abandon puis démolies. Néanmoins, ces témoins architecturaux font partie de notre histoire.

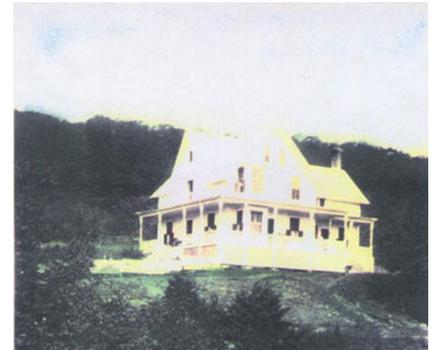
Ce fut le cas des maisons de la famille Strong. L'histoire débute avec l'arrivée de William Strong à Mille-Isles le 19 juillet 1830. D'abord, monsieur Strong fit l'acquisition d'une terre de 100 acres près du pont Cambria, à laquelle il joignit 400 acres, puis y ajouta 1 000 acres supplémentaires de boisés pour alimenter son moulin à scie qui fut son entreprise à succès. Sur les premiers 100 acres à la jonction du chemin Cambria et du chemin de Mille-Isles, une très belle et grande maison fut construite. Ce bâtiment d'inspiration pittoresque se distinguait par son importante galerie, ses deux oriels et nombreuses boiseries. On dit que cette belle d'autrefois était la maison secondaire de la famille Strong.

La famille Strong possédait aussi un bâtiment appelé « Woodland House », qui était apparemment leur maison principale. Mais où était-elle située ? Dans le secteur boisé de leurs terres comme son nom l'identifie. Pourtant, sur la photo, elle est entourée de champs et l'on aperçoit même une maison à sa droite.



Maison principale de la famille Strong photo prise en 1928

Néanmoins, ces demeures ont appartenu aux générations de William Strong. Ce fut entre 1860 et 1870 que le tout fut cédé à son plus jeune fils Matthew James Strong. En décembre 1918, à la suite du décès de celui-ci, sa femme Martha Beckman vendit l'héritage à son fils Garnet M. Strong. Désormais, quelque temps après la prise de ces clichés, la valeur patrimoniale de ces belles maisons Strong repose sur ces photos et son histoire.



Maison secondaire de la famille Strong photo prise en 1900



Maison secondaire de la famille Strong photo prise en 1928

Ginette Mayer du conseil local du patrimoine

APPEL À TOUS

Le conseil local du patrimoine aimerait enrichir ses archives. Nous sommes à la recherche de souvenirs, que ce soit des photos ou des articles patrimoniaux qui ont marqué notre histoire. Dépoussiérez vos trésors et venez nous rencontrer à l'hôtel de ville. Nous ferons des photocopies ou, si vous préférez, vous pouvez nous les transmettre par courriel à mayerlauzon@yahoo.ca.

Patrimonialement vôtre !

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : [Municipalité de Mille-Isles](https://www.facebook.com/MunicipaliteMilleIsles).

ACTIVITÉS 0 – 5 ANS

Les familles ayant de jeunes enfants sont invitées à profiter d'activités **GRATUITES** offertes par la Maison de la Famille et la Municipalité de Mille-Isles.



Voici le calendrier 2021 de Famille en action :

DATES	THÈME DES ACTIVITÉS	LIEU
Vendredi 24 septembre de 10 h 00 à 11 h 30	Venez relever des défis	Parc Hammond-Rodgers
Vendredi 29 octobre de 10 h 00 à 11 h 30	Vive les feuilles d'automne	Parc Hammond-Rodgers
Vendredi 26 novembre de 10 h 00 à 11 h 30	Explorons le vent	Parc Hammond-Rodgers
Vendredi 10 décembre de 10 h 00 à 11 h 30	Préparons-nous pour l'hiver	Parc Hammond-Rodgers

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent et **une réservation est requise** pour pouvoir participer à l'activité. Toute personne intéressée est invitée à contacter Manon Bérubé au 450 562-0503 ou à info@familleargenteuil.org. En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'intérieur de la salle communautaire Strong, le passeport vaccinal sera obligatoire et les places seront limitées à 25 personnes.

ATELIERS ÉCOÉDUCATIFS

Ces ateliers bilingues **GRATUITS** consistent à initier les citoyens de Mille-Isles à l'écoresponsabilité. Les thématiques portent sur l'herboristerie, le zéro-déchet, l'écologie, l'alimentation et plus encore. Les ateliers sont adaptés pour les petits et les grands.

Voici le calendrier 2021 :

DATES	THÈME DES ACTIVITÉS	LIEUX
Mardi 21 septembre de 10 h 00 à 11 h 30	Le vinaigre de cidre de pomme	Parc Hammond-Rodgers
Mardi 5 octobre de 10 h 00 à 11 h 30	Fabrication d'une lanterne	Parc Hammond-Rodgers
Mardi 19 octobre de 10 h 00 à 11 h 30	La cire d'abeille et ses confections	Salle communautaire Strong
Mardi 2 novembre de 10 h 00 à 11 h 30	Initiation à l'herboristerie	Salle communautaire Strong
Mardi 23 novembre de 10 h 00 à 11 h 30	Fabriquer de la pâte à modeler	Salle communautaire Strong
Mardi 7 décembre de 10 h 00 à 11 h 30	Décorations de Noël zéro déchet	Salle communautaire Strong

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent. De plus, il est préférable de réserver avec l'animatrice Renée Lagacé au 438 932-5183 ou à renee.lagace@gmail.com. En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'intérieur de la salle communautaire Strong, le passeport vaccinal sera obligatoire et les places seront limitées à 25 personnes.

CLUB DE MARCHÉ

Tous les mercredis matin, le groupe de marche de Mille-Isles se rassemble pour une randonnée. Peu importe votre âge, cette activité **GRATUITE** est accessible à tous et apporte de multiples bienfaits à votre corps. De plus, les chiens sociables en laisse sont les bienvenus pour certaines randonnées.



Toute personne intéressée doit contacter madame Ginette Mayer par téléphone ou par texto au 514 971-7496 pour valider l'horaire des prochaines semaines.

CAFÉ PARTAGE



Les paniers de fruits et de légumes à bas prix offerts par l'organisme Café Partage sont distribués tout au long de l'année. Ils sont livrés à l'hôtel de ville un jeudi sur deux et vous avez le choix entre trois formats différents : **le petit à 12 \$, le moyen à 16 \$ et le gros à 22 \$.**

Pour plus d'information, contactez madame Darina Bélanger à dbelanger@mille-isles.ca ou au 450 438-2958, poste 2610. Le service est **OFFERT À TOUS**, n'hésitez pas à vous inscrire.

Prochaines livraisons 2021

- 23 septembre ;
- 7 octobre ;
- 21 octobre ;
- 4 novembre ;
- 18 novembre ;
- 2 décembre ;
- 16 décembre.

ATELIERS GRATUITS POUR LES PROCHES AIDANTS

Le Centre d'action bénévole d'Argenteuil vous invite à participer à leurs ateliers qui auront lieu les **mardis 19 octobre et 23 novembre** de 13 h 00 à 15 h 30 dans la salle communautaire Strong située au 1262, chemin de Mille-Isles.

Voici les sujets :

- Mardi 19 octobre 2021 : ma tête m'empêche de dormir ;
- Mardi 23 novembre 2021 : faire face à ses pertes et côtoyer la souffrance.

Les places sont limitées, veuillez confirmer votre présence auprès de madame Anick Giroux à anick9@hotmail.com ou au 450 562-7447, poste 230.



HALLOWEEN

Afin que le « Sentier de la peur » ait lieu cette année, nous sommes à la recherche de bénévoles voulant participer à notre événement qui se tiendra le vendredi 29 octobre au parc Hammond-Rodgers. Toute personne intéressée est invitée à contacter Darina Bélanger au 450 438-2958, poste 2610 ou à dbelanger@mille-isles.ca.

RETOUR SUR LA FÊTE DE MILLE-ISLES ET JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le 8 août dernier, près de 300 personnes ont participé à la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement. Encore une fois, les employés, bénévoles, partenaires, artisans et organismes communautaires ont fait de cette fête un franc succès. La Municipalité tient à souligner l'implication de ses précieux bénévoles et offre ses sincères remerciements à tous les participants.



MERCI À NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



CINQUIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Mille-Isles souhaite rappeler à ses citoyens que la date d'échéance pour le cinquième versement des taxes municipales est le **vendredi 8 octobre 2021**.

Vous pouvez payer votre compte en utilisant l'un des modes de paiement suivants :

- Par service bancaire téléphonique ou électronique ;
- Par chèque postdaté transmis par la poste ;
- Par téléphone avec une carte de crédit ;
- En personne au bureau municipal.

Si vous avez des questions concernant votre sommaire, contactez Chrystine Slight au 450 438-2958, poste 2600.

ABRI D'AUTO HIVERNAL

Un maximum de deux abris d'auto hivernaux est autorisé du **1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mai** de l'année suivante.

Veuillez également noter qu'une distance minimale de deux mètres doit être conservée entre l'abri et toute ligne de lot. La structure ne doit également pas être située dans l'emprise du chemin, mais doit être érigée sur un espace de stationnement. De plus, elle doit être faite d'une charpente métallique tubulaire fabriquée industriellement et recouverte de pas plus de deux matériaux non rigides.

Aucun permis n'est nécessaire pour l'installation.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le propriétaire d'un bâtiment situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre, par tout moyen, une copie de la facture attestant que la vidange de sa fosse septique a été effectuée avant le 1^{er} octobre de l'année, et ce, chaque fois qu'une telle vidange est requise.

Nous vous rappelons que toutes les fosses septiques doivent être vidangées selon la fréquence suivante :

- une fois tous les deux ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon permanente ;
- une fois à tous les quatre ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon saisonnière.

Entre-temps, il est possible de remplir la déclaration du type d'utilisation ou d'occupation du bâtiment et la transmettre à la municipalité. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou à la réception de l'hôtel de ville.

À défaut de recevoir cette preuve de vidange, la municipalité envoie un avis donnant 15 jours pour remédier à la situation. Contre tout manquement à se conformer, les propriétaires sont passibles de pénalités.

ÉCOCENTRE - LES BONS VOISINS

Heures d'ouverture à partir du 11 octobre 2021
(l'Action de grâce)

Samedi et dimanche de 9 h 00 à 17 h 00

Adresse : 40, chemin Sideline, Gore (Québec), J0V 1K0
Téléphone : 450 562-2025



PATROUILLE CANINE A. ROY

1 800 950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

SOS TRAVAUX PUBLIC

1 855 960-0699



REMERCIEMENT

La Municipalité souhaite remercier le **ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** pour sa participation au **Programme d'aide au compostage domestique et communautaire** (ACDC). L'aide financière provenant du Fonds Vert permet à la Municipalité de distribuer des composteurs domestiques aux citoyens.

CONTENEURS COMMUNAUTAIRES POUR APPORT VOLONTAIRE

La Municipalité de Mille-Isles possède des conteneurs de compostage communautaires pour apport volontaire sur son territoire dans lesquels vous pouvez disposer des matières organiques que vous ne pouvez pas mettre dans votre composteur domestique.

Ces conteneurs sont situés :

- à l'hôtel de ville ;
- à l'intersection du chemin Tamaracouta et du chemin Black ;
- à l'intersection du chemin de Mille-Isles et de la Côte Saint-Joseph ;
- à l'intersection du chemin du Lac Hugues et de la Route 329 (**À VENIR**) ;
- à l'intersection du chemin Tamaracouta et de la Côte Saint-Gabriel (**À VENIR**) ;
- à l'entrée du chemin Scraire (**À VENIR**).



Des panneaux indicateurs routiers seront installés afin que vous puissiez localiser les conteneurs plus rapidement.

En ce qui concerne les matières acceptées dans les conteneurs communautaires, voici trois règles simples :

- Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?
- Est-ce un résidu de jardin ?
- Est-ce du papier ou du carton souillé ?

Si la réponse est « **oui** » à l'une de ces questions, la matière peut être déposée dans le conteneur brun. Vous n'êtes toujours pas certain de ce que vous pouvez mettre dans les conteneurs de compostage communautaires

Voici un aide-mémoire :

MATIÈRES ACCEPTÉES



Papiers et cartons souillés



Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs



Sacs en papier seulement



Fruits, légumes, pelures et noyaux



Viandes, poissons, œufs, os et crustacés



Produits laitiers



Feuilles de thé, sachets de thé, marc de café et filtres



Restes de table et aliments liquides en petite quantité



Pâtes, pâtisseries, pains et céréales



Cendres froides (refroidies 4 sem)



Feuilles, gazon, fleurs et résidus de plates-bandes



Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur



Restants d'emportage incluant sable et terre sans roches



Cheveux, poils, plumes et litière



Nourriture pour animaux

MATIÈRES REFUSÉES



Plantes envahissantes



Animaux morts et résidus de débitage



Roches, bûches et souches



Contenants et sacs en plastique (sans exception)



Papiers et boîtes cirés, laminés ou glacés



Produits domestiques, soie dentaire et chandelles